

ORDURES MÉNAGÈRES : TARIFS APPLIQUÉS EN 2025

La TEOMi (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères incitative) est composée d'une part fixe et d'une part variable.

Concernant la part variable, il n'existe pas de forfait. Chaque badgeage ou levée est facturé. La facturation 2025 est basée sur le nombre de badgeages/levées de l'année 2024.

LA PART FIXE

=

la base foncière
dont l'augmentation est
décidée par l'État

X

6,89 %

taux intercommunal
qui reste stable, voté par la
communauté de communes)



LA PART VARIABLE

dépend de votre production de déchets.

Collecte en conteneur
accessible par badge

ou

Collecte en porte-à-porte



1 badgeage = 1,20 €

Volume du bac	Coût / levée
80 litres	1,60 €
120 litres	2,40 €
140 litres	2,80 €
240 litres	4,80 €
360 litres	7,20 €
660 litres	13,20 €

Communauté de communes
Terres Toulouises

Rue du Mémorial du Génie
CS 40 325 Écrouves
54 201 Toul CEDEX

03 83 43 23 76
dechets@terrestouloises.com
www.terrestouloises.com

de déchets

de tri



Tri/réduction des déchets, continuons ensemble !